

**ARRÊTÉ DEP-2026-002 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT FLUVIAL**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant création du baccalauréat professionnel transport fluvial ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel transport fluvial pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Georges KOEFLER, enseignant-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Alexandre Henri PICARD, enseignant

Enseignants :

Monsieur Maxime ABRAMOVICI

Monsieur Alexis LACQUEMANT

Monsieur Monir AIT AHMED

Madame Céline BERTIN

Professionnels :

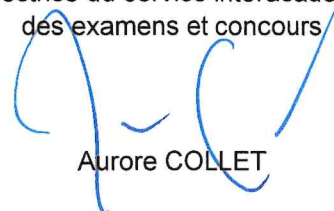
Monsieur Gilbert GASTHUYS

Monsieur Jérémie LE BONHOMME

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours



Aurore COLLET